

RAPPORT NATIONAL UNPOA ET ITI DU SENEGAL 2015

Chapitre 1 : Points de contact

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> | <i>En cours de réalisation</i> |
|-------------------------------|--|----------------------------|--------------------------|--|
| | Mécanisme national de coordination | | | |
| Programme d'action II.4 | 1. Votre pays a-t-il créé un mécanisme national de coordination ou autre organe chargé d'élaborer des directives, d'effectuer des travaux de recherche et de suivre les efforts visant à prévenir, maîtriser et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) sous tous ses aspects ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | [Sinon, allez à 2] | | | |
| | a) Nom du mécanisme : Commission nationale de lutte contre la | | | |
| | prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre | | | |
| | b) Adresse : Complexe Sicap point E, Dakar, Sénégal | | | |
| | c) Coordonnées : | | | |
| | i) Point de contact : colonel Wagane FAYE | | | |
| | ii) Numéro(s) de téléphone : + 221 77 639 28 41 | | | |
| | ii) Adresse électronique : dircelmfa@yahoo.fr/ | | | |
| | waganefaye2012@gmail.com | | | |
| | Point de contact au niveau national | | | |
| Programme d'action II.5 et 24 | 2. Votre pays a-t-il désigné un point de contact au niveau national chargé de la liaison avec les autres États pour les questions liées à la mise en œuvre du Programme d'Action ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | [Sinon, allez à 2.3] | | | |
| | 2.1 Coordonnées : | | | |
| | a) Nom : colonel Wagane FAYE | | | |
| | b) Institution ou organisme : Ministère des Forces armées/ | | | |
| | secrétaire permanent COMNAT/ALPC Sénégal | | | |
| | c) Adresse : s/c Ministère des Forces armées | | | |
| | d) Numéro(s) de téléphone : + 221 77 639 28 41 | | | |
| | e) Adresse électronique : waganefaye2012@gmail.com / | | | |
| | dircelmfa@yahoo.fr | | | |

| Sources | 2 Question | En cours de réalisation | | |
|--------------------------|---|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | Oui | Non | |
| Instrument de traçage 25 | 2.2 Le point de contact au niveau national désigné ci-dessus est-il aussi chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne les questions relatives à l'application de l'Instrument International de Traçage ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Instrument de traçage 25 | 2.3 Si la réponse à la question 2.2 est « non », votre pays s'est-il doté d'un point de contact chargé d'échanger des informations et d'assurer la liaison en ce qui concerne toutes les questions relatives à l'application de l'Instrument International de Traçage ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 2.3.1 Coordonnées : | | | |
| | a) Nom : | | | |
| | b) Institution ou organisme : | | | |
| | c) Adresse : | | | |
| | d) Numéro(s) de téléphone : | | | |
| | e) Adresse électronique : | | | |

Chapitre 2 : Fabrication

| Sources | Question | Oui | Non |
|-------------------------|--|----------------------------|--------------------------|
| | Lois, règlements et procédures administratives | | |
| | 3. Des ALPC sont-elles fabriquées dans votre pays ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | [Sinon, allez à 4] | | |
| | Le Sénégal ne détient pas d'entreprise fabricant des armes, néanmoins, il existe quelques rares individus qui s'adonnent à la fabrication illiite d'armes à feu artisanales. | | |
| Programme d'action II.2 | 3.1 Votre pays s'est-il doté de lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur la fabrication d'ALPC ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | [Sinon, allez à 3.2] | | |
| | 3.1.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives qui régissent la fabrication d'ALPC dans votre pays. | | |
| | . Même si l'Etat du Sénégal ne fabrique ps d'ALPC, sa législtion prend en compte cette activité (fabrication) Il s'agit de : | | |
| | -la loi n° 66-03 du 18 janvier 1966 relative au régime général des armes et munitions | | |
| | -le décret n°66-889 du 17 novembre 1966 fixant les modalités d'application de la loi n°66-03 du 18 janvier 1966, relative au régime général des armes et munitions. | | |
| | -Des projets de loi et de décret sont en cours au Sénégal pour modifier ces textes et les rendre plus conformes aux engagements internationx du pays. | | |
| | 3.1.2 Votre pays autorise-t-il la fabrication d'ALPC ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| Sources | Question | Oui | Non |
|--|---|----------------------------|----------------------------|
| Programme d'action II.3 | 3.1.3 La fabrication illégale d'ALPC est-elle érigée en infraction pénale dans votre pays ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Marquage lors de la fabrication | | | |
| Programme d'action II.7; Instrument de traçage 8a | 3.2 Votre pays exige-t-il qu'un marquage soit appliqué sur les ALPC au moment de leur fabrication ? [Sinon, allez à 3.3] | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |
| Instrument de traçage 8a | 3.2.1 Quels sont les renseignements qui figurent sur le marquage ? (Cocher les cases correspondantes) | | |
| a) Nom du fabricant | | <input type="checkbox"/> | |
| b) Pays de fabrication | | <input type="checkbox"/> | |
| c) Numéro de série | | <input type="checkbox"/> | |
| d) Année de fabrication | | <input type="checkbox"/> | |
| e) Type/modèle d'arme | | <input type="checkbox"/> | |
| f) Calibre | | <input type="checkbox"/> | |
| g) Autres renseignements : | | <input type="checkbox"/> | |
| [Si autre, précisez svp] | | | |
| Instrument de traçage 10 | 3.2.2 Sur quelle partie de l'arme le marquage est-il appliqué ? | | |
| 3.2.3 Y a-t-il des dérogations à l'obligation de marquage des ALPC au moment de leur fabrication ? | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.2.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser : | | | |
| Tenue des registres par les fabricants | | | |
| Programme d'action II.9; Instrument 11 | 3.3 Votre pays exige-t-il des fabricants qu'ils tiennent des registres de leurs activités ? [Sinon, allez à 3.4] | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |
| 3.3.1 Quelles informations doivent figurer dans ces registres ? (Cocher les cases correspondantes) | | | |
| a) Quantité d'ALPC fabriquées | | <input type="checkbox"/> | |
| b) Type ou modèle d'ALPC fabriqué | | <input type="checkbox"/> | |
| c) Marquage appliqué aux ALPC fabriquées | | <input type="checkbox"/> | |
| d) Opérations (par exemple : vente d'ALPC fabriquées et marquées) | | <input type="checkbox"/> | |

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|---------------------------|---|----------------------------|----------------------------|
| | e) Autres renseignements : [Si autre, précisez svp] | <input type="checkbox"/> | |
| Instrument de traçage 12a | 3.3.2 Combien de temps faut-il conserver les registres de fabrication ? | | |
| | a) Indéfiniment | <input type="checkbox"/> | |
| | b) 30 ans | <input type="checkbox"/> | |
| | c) Autre durée : [Si autre, précisez svp] | <input type="checkbox"/> | |
| | Mesures prises pendant la période considérée | | |
| Programme d'action II.6 | 3.4 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou individus qui fabriquent illégalement des ALPC (par exemple : des poursuites) ? [Sinon, allez à 5] | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 3.4.1 Veuillez préciser : il s'agit de petites quantités d'armes artisanales fabriquées par des artisans locaux | | |
| | Assistance internationale | | |
| Programme d'action III.6 | 4. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives relatif à la fabrication d'ALPC ? [Sinon, allez à 5] | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |
| | 4.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ? | | |
| | 4.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ? | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |

Chapitre 3 : Transferts internationaux

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|-------------------------------|---|----------------------------|--------------------------|
| | Lois, règlements et procédures administratives | | |
| Programme d'action II.2 et 12 | 5. Votre pays s'est-il doté de lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ? [Sinon, allez à 6] | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 5.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ? | | |
| | Le Sénégal n'est pas un pays exportateur mais importateur d'armes pour les besoins de défense et de sécurité. La législation nationale a instauré un système strict de délivrance d'autorisations/licences préalable par les autorités administratives compétentes pour les activités d'importation, d'exportation, et de transit portant sur les armes à feu, leurs pièces, éléments et munitions. Il s'agit de : -la loi n° 66-03 du 18 janvier 1966 relative au régime général des armes et munitions | | |

| Sources | Question | Oui | Non |
|--------------------------|---|----------------------------|----------------------------|
| | <p>-le décret n°66-889 du 17 novembre 1966 fixant les modalités d'application de la loi n°66-03 du 18 janvier 1966, relative au régime général des armes et munitions.</p> <p>-Des projets de lois et de décrets ont été élaborés pour modifier ces textes et les rendre plus conformes aux engagements internationaux du pays, notamment, La Convention internationale des Nations Unies contre la Criminalité transnationale organisée (UNTOC), Le Protocole des Armes à Feu (PAF), le Traité sur le Commerce des armes, La Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et matériels connexes. et le Programme d'action des Nations Unies pour combattre et éradiquer le commerce illicite des ALPC sous tous ses aspects et l'instrument international de tracage des ALPC (UNPOA).</p> | | |
| | Octroi de licences ou d'autorisations | | |
| Programme d'action II.11 | 5.2 Une personne ou une entité qui transfère des ALPC doit-elle être munie d'une licence ou autorisation pour les importer ou les exporter ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Programme d'action II.3 | 5.3 Le commerce d'ALPC sans licence ou sans autorisation ou encore d'une manière qui contrevienne aux termes d'une licence ou d'une autorisation constitue-t-il une infraction pénale dans votre pays ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Programme d'action II.11 | 5.4 Quels documents votre pays exige-t-il avant d'autoriser une exportation d'ALPC dans un autre pays ? | | |
| Programme d'action II.12 | a) Un certificat d'utilisation finale du pays importateur [Sinon, allez à 5.4 b] | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |
| | i) Quels éléments figurent sur le certificat d'utilisation finale de votre pays ? (Cocher les cases correspondantes) | | |
| | 1) Description détaillée (type, quantité, caractéristiques) des ALPC ou de la technologie | <input type="checkbox"/> | |
| | 2) Numéro de contrat ou référence et date de la commande | <input type="checkbox"/> | |
| | 3) Pays de destination finale | <input type="checkbox"/> | |
| | 4) Description de l'utilisation finale des ALPC | <input type="checkbox"/> | |
| | 5) Renseignements sur l'exportateur (nom, adresse et nom de l'entreprise) | <input type="checkbox"/> | |
| | 6) Renseignements sur l'utilisateur final (nom, titre, adresse et signature originale) | <input type="checkbox"/> | |
| | 7) Renseignements sur d'autres parties participant à l'opération | <input type="checkbox"/> | |
| | 8) Authentification de l'utilisateur final par les autorités publiques compétentes | <input type="checkbox"/> | |
| | 9) Date d'émission | <input type="checkbox"/> | |
| | 10) Autres renseignements : | <input type="checkbox"/> | |
| | [Si autre, précisez svp] | | |

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

b) Autres types de documents concernant l'utilisateur final :

Programme d'action II.12 5.5 Votre pays vérifie-t-il ou cherche-t-il à authentifier les certificats d'utilisation finale ou autres documents concernant l'utilisateur final qui lui sont fournis ? x

[Sinon, allez à 5.6]

5.5.1 Veuillez préciser :

5.6. Votre pays s'est-il doté de mesures visant à empêcher la falsification et l'utilisation abusive de certificats d'utilisation finale ou d'autres types de document concernant l'utilisateur final ? x

5.6.1 Veuillez préciser : idem 5. 5.1

Contrôles effectués après la livraison

5.7 Lorsqu'il exporte des ALPC, votre pays exige-t-il un certificat de vérification de livraison attestant que les ALPC ont été livrées à l'utilisateur final voulu ou à l'importateur voulu dans l'État importateur ? x

5.8 Après l'exportation, votre pays vérifie-t-il ou cherche-t-il à authentifier les certificats de vérification de livraison qui lui sont fournis ? x

5.8.1 Veuillez préciser :

5.9. Lorsqu'il importe des armes, votre pays accorde-t-il au pays exportateur le droit d'effectuer un contrôle physique au point de livraison ? x

Il n'y a pas de disposition légale ou réglementaire en la matière. Mais sur la demande du pays exportateur, le Sénégal peut l'autoriser à effectuer un contrôle physique à la livraison.

Marquage à l'importation

Instrument de traçage 5.10 Votre pays exige-t-il que les ALPC importées dans le pays soient marquées au moment de l'importation ? x

| Sources | Question | Oui | Non |
|---|---|----------------------------|--------------------------|
| 8b | [Sinon, allez à 5.11] | | |
| Instrument de traçage 8b | 5.10.1 Qui est tenu de marquer les ALPC ? | | |
| | 5.10.2 Quels sont les renseignements qui figurent sur le marquage à l'importation ? (Cocher les cases correspondantes) | | |
| | a) Pays importateur | <input type="checkbox"/> | |
| | b) Année de l'importation | <input type="checkbox"/> | |
| | c) Autres renseignements : | <input type="checkbox"/> | |
| | [Si autre, précisez svp] | | |
| Instrument de traçage 8b | 5.10.3 Y-a-t-il des dérogations à l'obligation de marquage des ALPC ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 5.10.3.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser : | | |
| Instrument 8b | 5.10.4 Si les ALPC importées ne portent pas de marquage distinctif à leur arrivée, votre pays exige-t-il que le marquage soit apposé à ce moment-là ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 5.10.4.1 Veuillez préciser : | | |
| | Conservation des informations | | |
| Programme d'action II.9; Instrument 12 | 5.11 Votre pays exige-t-il des exportateurs et importateurs d'ALPC qu'ils tiennent des registres de leurs activités ? [Sinon, allez à 5.12] | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 5.11.1 Quelles informations doivent figurer dans ces registres ? (Cocher les cases correspondantes) | | |
| | a) Quantité d'ALPC vendues | x <input type="checkbox"/> | |
| | b) Type ou modèle d'ALPC vendu | x <input type="checkbox"/> | |
| | c) Marquage figurant sur les ALPC transférées | x <input type="checkbox"/> | |
| | d) Opérations | x <input type="checkbox"/> | |
| | i) Identité du vendeur/de l'acheteur | x <input type="checkbox"/> | |
| | ii) Pays où les ALPC doivent être livrées ou achetées | x <input type="checkbox"/> | |
| | iii) Date de livraison | x <input type="checkbox"/> | |
| | e) Autres renseignements : | <input type="checkbox"/> | |
| | [Si autre, précisez svp] | | |
| | En plus des renseignements cités au 5.11.1, la législation | | |

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

sénégalaise, par le décret n° 66-889 du 17 novembre 1966 fixant les modalités d'application de la loi n°66-03 du 18 janvier 1966, relative au régime général des armes et munitions exige à son article 16 que « Le registre d'entrée mentionne le nom du fabricant, les références de la commande et de l'exploitation, le nombre, la marque et le numéro des armes, la quantité des munitions et les références de l'arrêté ministériel et du permis autorisant l'importation.

Le registre de sortie mentionne le numéro et la date, le nombre d'armes ou la quantité de munitions vendus et les références des permis de détention ou de port d'armes et des permis d'achats de munitions ».

L'article 17 du Décret précise en outre que les commerçants sont tenus de présenter ces registres à toute réquisition de l'autorité administrative, de fournir la situation détaillée de leurs stocks de toute nature, de justifier de leur régularité par la présentation de permis d'achat réguliers.

L'article 18 du décret du 17 Novembre 1966 prévoit que toute irrégularité constatée, donnera lieu à l'établissement d'un procès verbal qui sera transmis sans délai au Ministère de l'intérieur. Celui-ci pourra prononcer le retrait de l'agrément du commerçant intéressé, à titre temporaire ou définitif.

Instrument
12b

5.11.2 Combien de temps faut-il conserver les registres de transfert ?

- a) Indéfiniment
- b) 30 ans
- c) Autre durée :
- [Si autre, précisez svp]

La législation sénégalaise est muette sur cette question. Cependant, la révision en cours de cette législation prévoit une durée indéterminée.

Mesures prises pendant la période considérée

Programme
d'action II.6

5.12 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou individus qui transfèrent illégalement des ALPC (par exemple : des poursuites) ?

5.12.1 Veuillez préciser :

Assistance internationale

Programme
d'action
III.6

6. Votre pays souhaite-t-il demander de l'aide pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives permettant d'exercer un contrôle effectif sur l'exportation, l'importation, le transit ou la réexpédition d'ALPC ?

6.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?

Assistance technique et financière pour

- la formation des agents impliqués
- informatisation du système de gestion des stocks d'armes
- acquisition de logiciel, pour la conservation des informations
- informatisation de la banque de données et du registre national des ALPC

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|----------------|--|--------------------------|----------------------------|
| | 6.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ? | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |

Chapitre 4 : Courtage

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|----------------|-----------------|------------|------------|
|----------------|-----------------|------------|------------|

Lois, règlements et procédures administratives

| | | | |
|--------------------------|--|----------------------------|--------------------------|
| Programme d'action II.14 | 7. Votre pays s'est-il doté de lois, règlements ou procédures administratives qui régissent le courtage d'ALPC ? [Sinon, allez à 8] | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|--------------------------|--|----------------------------|--------------------------|

7.1 Veuillez dresser la liste des lois, règlements ou procédures administratives qui régissent le courtage d'ALPC dans votre pays.

La législation nationale en vigueur ne réglemente pas clairement le courtage ; mais l'article 6 de la loi de 1966 précitée évoque les activités dites intermédiaires en disposant que «tout individu, toute entreprise qui désire se livrer à la fabrication, à l'importation, à l'exportation, à la cession, au commerce et à l'entreposage des armes et munitions des cinq premières catégories ne peut le faire, et l'activité de ses intermédiaires ou agents de publicités ne peut s'exercer, qu'après autorisation de l'administration et sous son contrôle».

7.2 Votre pays exige-t-il l'immatriculation des courtiers ?

7.3 Votre pays exige-t-il la délivrance d'une licence, d'un permis ou d'une autorisation pour toute opération de courtage ? x

| | | | |
|--|--|----------------------------|--------------------------|
| Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux, par. 44 | 7.4 Votre pays réglemente-t-il les activités qui sont étroitement liées au courtage d'ALPC ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|--|--|----------------------------|--------------------------|

7.4.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer parmi les activités suivantes celles qui sont réglementées quand elles sont entreprises avec

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

d'activités liées au courtage. (Cocher les cases correspondantes)

- a) Servir d'intermédiaire ou d'agent pour le courtage d'ALPC x
- b) Fournir une assistance technique
- c) Fournir des services de formation
- d) Fournir des services de transport
- e) Fournir des services de fret
- f) Fournir des services de stockage
- g) Fournir des services de financement
- h) Fournir des services d'assurance
- i) Fournir des services d'entretien
- j) Fournir des services de sécurité
- k) Fournir d'autres services :

[Si autre, précisez svp]

Mesures prises pendant la période considérée

7.5 Pendant la période considérée, des mesures ont-elles été prises contre des groupes ou individus qui se livrent au courtage illicite d'ALPC (par exemple : des poursuites) ?

7.5.1 Veuillez préciser :

Assistance internationale

Programme d'action III.6 8. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des lois, des règlements ou des procédures administratives permettant de réglementer le courtage d'ALPC ?

[Sinon, allez à 9]

8.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?

8.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?

Chapitre 5 : Gestion des stocks

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

Lois, règlements et procédures administratives

Programme d'action II.17 9. Votre pays s'est-il doté de normes et procédures de gestion et de sécurisation des stocks d'ALPC détenus par l'armée, la police ou tout autre organe autorisé ? x

[Sinon, allez à 10]

| Sources | Question | Oui | Non |
|--------------------------|---|-----|-----|
| Programme d'action II.17 | <p>9.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer parmi les points suivants ceux qui figurent dans ces normes et procédures. (Cocher les cases correspondantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Choix des sites x<input type="checkbox"/> b) Mesures physiques de sécurité x<input type="checkbox"/> c) Contrôle de l'accès aux stocks x<input type="checkbox"/> d) Inventaire et tenue des registres x<input type="checkbox"/> e) Formation du personnel x<input type="checkbox"/> f) Sécurité, comptage et contrôle des ALPC détenues ou transportées par des unités opérationnelles ou du personnel autorisé x<input type="checkbox"/> g) Procédures et sanctions en cas de perte ou de vol x<input type="checkbox"/> g) Autres elements : <input type="checkbox"/> <p>[Si autre, précisez svp]</p> | | |
| Excédents | | | |
| Programme d'action II.18 | <p>9.2 Lorsque des armes en excédent sont détectées, quelles sont les mesures que votre pays prend? (Cocher les cases correspondantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Déclarer officiellement l'excédent <input type="checkbox"/> b) Mettre les armes hors service <input type="checkbox"/> c) Enregistrer les type, lot et numéro de série x<input type="checkbox"/> d) Stocker les armes séparément x<input type="checkbox"/> e) Autres mesures : <input type="checkbox"/> <p>[Si autre, précisez svp]</p> | | |
| Programme d'action II.18 | <p>9.3 Pour l'élimination des stocks en excédent, lesquelles des méthodes ci-après peuvent être utilisées ? (Cocher les cases correspondantes)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Destruction x<input type="checkbox"/> b) Vente à un autre État <input type="checkbox"/> c) Donation à un autre État <input type="checkbox"/> d) Transfert à un autre organisme d'État x<input type="checkbox"/> e) Vente à des civils <input type="checkbox"/> f) Vente ou transfert à des entités autorisées à détenir des armes (par exemple : musée, société privée de sécurité, etc.) <input type="checkbox"/> | | |

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

g) Autres :

[Si autre, précisez svp]

Mesures prises pendant la période considérée

Programme d'action II.19 9.4 Pendant la période considérée, votre pays a-t-il détruit des stocks d'armes en excédent ? x

[Sinon, allez à 10]

Programme d'action II.20 9.4.1 Combien d'ALPC ont été détruites ?

9.4.2 Observations concernant la destruction :

Assistance internationale

Programme d'action II.29; III.6 10. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des normes et des procédures concernant la gestion des stocks ? x

[Sinon, allez à 11]

10.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?

assistance technique et financière pour former les agents dans la gestion des stocks et la tenue des registres, l'informatisation de la gestion, la sécurité physique et protection des lieux de stockage.

10.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ? x

Programme d'action III.6 et 14 11. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour renforcer sa capacité de destruction d'armes ? x

[Sinon, allez à 12]

11.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?

assistance technique et financière pour :

- Mesures physiques de sécurité
- Contrôle de l'accès aux stocks
- Inventaire et tenue des registres
- Formation du personnel

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|----------------|---|----------------------------|--------------------------|
| | 11.2 Votre pays a t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

Collecte

12. Pendant la période considérée, votre pays a-t-il procédé à la collecte d'ALPC ? x

[Sinon, allez à 13]

12.1 Combien d'ALPC ont été rassemblées ?

Les opérations de collecte sont toujours en cours. Elles concernent les armes obsolètes détenues par les forces de défense et de sécurité, les armes saisies et/ou confisquées et les armes détenues dans les greffes des juridictions de jugement

12.2 Quelles mesures ont été prises concernant les ALPC rassemblées ?
(Cocher les cases correspondantes)

a) Les armes ont été stockées en sécurité en attendant que d'autres mesures soient prises. x

b) Les armes ont été marquées.

c) Les armes ont été immatriculées ou inscrites au registre.

d) Les armes ont été détruites.

e) Autres mesures :

[Si autre, précisez svp]

Programme
d'action
II.16

Assistance internationale

Programme d'action 13. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour renforcer sa capacité de confiscation et de saisie d'ALPC illicites ? x

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|----------------|---|--------------------------|----------------------------|
| III.6 | [Sinon, allez à 14] 13.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ? assistance technique et financière pour : -la construction ou refection des sites de stockage ; -la protection et la sécurité physique des sites de stockage ; -la formation des agents chargés de l'application de la loi dans la gestion et le stockage des ALPC saisies ou confisquées 13.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ? | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |

Chapitre 7 : Marquage et conservation des informations

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|-------------------------|---|----------------------------|----------------------------|
| | Marquage | | |
| Instrument 8d | 14. Votre pays prend-il des mesures pour s'assurer que toutes les ALPC en possession des forces armées et des forces de sécurité gouvernementales pour leur propre usage sont dûment marquées ? [Sinon, allez à 15] | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Instrument 8c | 14.1 Veuillez décrire les marquages appliqués aux stocks détenus par l'État. Présentement c'est le marquage classique qui s'applique. Il comprend : un numéro de série unique, l'identification du fabricant et celle du pays et de l'année de fabrication. 14.2 Au moment de leur transfert en vue d'un usage civil ou de leur utilisation par des sociétés privées dans votre territoire, les stocks de l'État sont-ils marqués pour indiquer que c'est votre pays qui les a transférés ? | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |
| Instrument 8e | 15. Votre pays encourage-t-il les fabricants d'ALPC à concevoir des mesures qui empêchent d'enlever ou d'altérer les marquages ? 15.1 Veuillez préciser : | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |
| | Conservation des informations | | |
| Programme d'action II.9 | 16. Votre pays s'est-il doté de normes et procédures concernant la tenue de registres pour toutes les ALPC marquées présentes sur son territoire ? [Sinon, allez à 17] 16.1 Quelles informations concernant les ALPC sont conservées par l'État (par exemple : fabrication, courtage, licences d'importation ou d'exportation octroyées, ventes à d'autres États, armes détenues par des organismes d'État comme les forces armées, etc.) ? | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

| Sources | Question | Oui | Non |
|---|---|----------------------------|----------------------------|
| | <p>Le registre d'entrée mentionne le nom du fabricant, les références de la commande et de l'exploitation, le nombre, la marque et le numéro des armes, la quantité des munitions et les références de l'arrêté ministériel et du permis autorisant l'importation. Le registre de sortie mentionne le numéro et la date, le nombre d'armes ou la quantité de munitions vendus et les références des permis de détention ou de port d'armes et des permis d'achats de munitions ».</p> | | |
| Instrument 12a et b | <p>16.2 Combien de temps le gouvernement conserve-t-il ces informations ?</p> <p>la législation nationale actuelle est muette sur cette question. Mais le projet de révision en cours précise expressément que la conservation de ces informations est faite de façon permanente</p> | | |
| Instrument 13 | <p>16.3 Les sociétés qui cessent leurs activités (par exemple : fabrication, importation ou exportation d'ALPC) sont-elles tenues de transférer au gouvernement tous les registres qu'elles tiennent ?</p> <p>La législation nationale actuelle est muette sur la question. Cependant, les commercants sont tenus de présenter ces registres à toute requisition de l'utorité administrative, de fournir la situation détaillée de leurs stocks de toute nature, de justifier de leur régularité par la présentation de permis d'achats réguliers.</p> | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |
| Programme d'action III.6; Instrument 27 | <p>Assistance internationale</p> <p>17. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour renforcer ses capacités dans le domaine de la conservation des informations ?</p> <p>[Sinon, allez à 18]</p> <p>17.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ?</p> <ul style="list-style-type: none"> -la formation des agents impliqués -informatisation du système de gestion des stocks d'armes -acquisition de logiciel,pour la conservation des informations -informatisation de la banque de données et du registre national des ALPC <p>17.2 Votre pays a t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ?</p> | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

8 : Traçage international

| Sources | Question | Oui | Non |
|---|---|----------------------------|--------------------------|
| Lois, règlements et procédures administratives | | | |
| Programme d'action II.10; Instrument 14 et 24 | 18. Votre pays s'est-il doté de procédures permettant de procéder au traçage des ALPC ? [Sinon, allez à 19] | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Demandes de traçage | | | |
| Instrument 25 et 31a | 18.1 Quel est l'organisme d'État chargé de présenter une demande de traçage à un autre pays ? le Ministère des Forces armées (COMNAT/ALPC) par le biais du Ministère des Affaires étrangères | | |
| Instrument 17 | 18.2 Quels renseignements l'organisme désigné fait-il figurer dans une demande de traçage ? (Cocher les cases correspondantes) | | |
| | a) Les circonstances dans lesquelles l'ALPC a été trouvée | x <input type="checkbox"/> | |
| | b) Les motifs pour lesquels l'ALPC est considérée comme illégale ou illicite | x <input type="checkbox"/> | |
| | c) L'usage des informations demandées | x <input type="checkbox"/> | |
| | d) Tout marquage sur l'ALPC | x <input type="checkbox"/> | |
| | e) Le type et le calibre de l'ALPC | x <input type="checkbox"/> | |
| | f) Autres : | <input type="checkbox"/> | |
| | [Si autre, précisez svp] | | |

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

Coopération avec INTERPOL

Programme
d'action
II.37;
Instrument
de traçage³³

19. Pendant la période considérée, votre pays a-t-il coopéré avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ?

x

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|---|---|----------------------------|----------------------------|
| | Assistance internationale | | |
| Programme d'action II.36; III.6; Instrument de traçage 27 | 20. Votre pays souhaite-t-il demander de l'assistance pour élaborer des procédures de traçage des ALPC ? [Sinon, allez à 21] | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 20.1 De quel type d'assistance avez-vous besoin ? Formation sur les méthodes de traçage (établies par interpol par exemple) | | |
| | 20.2 Votre pays a-t-il élaboré une proposition de projet d'assistance ? | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |
| Programme d'action III.10; Instrument de traçage 28 | 21. Votre pays a-t-il envisagé de fournir une assistance en vue d'examiner les technologies de nature à améliorer le traçage et la détection des ALPC illicites ainsi que les mesures propres à faciliter le transfert de ces technologies ? [Sinon, allez à 22] | <input type="checkbox"/> | x <input type="checkbox"/> |
| | 21.1 Veuillez préciser : | | |

Chapitre 9 : Coopération et assistance internationales

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|-------------------------------|---|----------------------------|--------------------------|
| | Assistance demandée, reçue ou fournie | | |
| Programme d'action III.3 et 6 | 22. Pendant la période considérée, outre l'assistance demandée ou reçue évoquée aux chapitres 1 à 7 ci-dessus, votre pays a-t-il demandé, reçu ou fourni une assistance aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument International de Traçage ? [Sinon rendez-vous à la fin du modèle de reporting] | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | 22.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quels domaines. | | |
| | a) Création/désignation d'un mécanisme national de coordination ou d'un point de contact au niveau national | x <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| | Veuillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue. | | |
| | a) Nature de l'assistance : | | |
| | i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié) | | |
| | ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié) | | |
| | reçu | | |

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

collecte et destruction des armes ; formation des agents sur le marquage des armes et sur la gestion des stocks, acquisition de matériels de marquage, construction d'un hangar de transit, de stockage des armes obsolètes, saisies et confisquées avant leur destruction, harmonisation de la législation sur les armes à feu

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

Entre 1 et 5 ans

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

ONU DC, Union Européenne par le biais du Bureau fédéral allemand des affaires économiques et des exportation (BAFA), CEDEAO, Centre international Kofi Anan de formation au maintien de la Paix (KAIPTC),

Programme
d'action III.16

b) Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR)

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Programme
d'action III.6

c) Renforcement des capacités et formation relatives aux ALPC x

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

formation dans le domaine du marquage et de l'enregistrement des armes au profit forces de défense et de sécurité,

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

atelier de formation au marquage et à l'enregistrement des armes au profit des forces de défense et de sécurité

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

courte durée

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

ONUDC,

Programme
d'action III.7

d) Application des lois

x

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

reçu

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

-atelier de révision de la loi nationale sur les armes à feu

-atelier de rédaction de projet de loi et de décret d'application pour intégrer le Traité sur le Commerce des Armes dans la législation nationale

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

courte durée

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

ONUDC, Union Européenne par le biais du Bureau

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

fédéral allemand des affaires économiques et des exportations (BAFA)

Programme d'action III.7

e) Douanes et frontières

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Programme d'action III.18

f) Recherche orientée vers l'action

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

g) Enfants/jeunes

| Sources | Question | Oui | Non |
|---------|----------|-----|-----|
|---------|----------|-----|-----|

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

h) Sensibilisation

x

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

reçu

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

-campagne nationale de sensibilisation sur les armes à feu,

-séminaire régional de mise en œuvre du traité sur le Commerce des armes pour les pays membres de la CEDEAO, et des pays voisins

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

courte durée

| | | | |
|----------------|-----------------|------------|------------|
| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|----------------|-----------------|------------|------------|

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :
 ONUDC et Union Européenne par (BAFA)

Programme
 d'action III.15

i) Trafic de drogues, criminalité transnationale organisée et terrorisme x

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

technique

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

j) Autres : x

[Si autre, précisez svp]

Veillez décrire chaque activité liée à l'assistance fournie ou reçue.

a) Nature de l'assistance :

i) Financière: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

ii) Technique: Demandé/reçu/fourni (sélectionnez le terme approprié)

b) Montant de l'assistance fournie ou reçue (si elle est de nature financière) :

c) Description de l'activité liée à l'assistance :

d) Durée de l'assistance fournie ou reçue :

| <i>Sources</i> | <i>Question</i> | <i>Oui</i> | <i>Non</i> |
|----------------|-----------------|------------|------------|
|----------------|-----------------|------------|------------|

e) État(s) ou organisation(s) ayant fourni ou reçu l'assistance :

Chapitre 10 : Informations à présenter

Informations sur les pratiques nationales de traçage

27. 23. En application du paragraphe 31 de l'Instrument international de traçage, les États devront fournir au Secrétaire général les informations ci-après et les mettre à jour en cas de besoin :

a) Pratiques nationales de marquage utilisées pour indiquer le pays de fabrication et le pays d'importation, s'il y a lieu.

Tout complément d'information (par exemple, images et illustrations) peut être joint/téléchargé, le cas échéant.

Autres observations concernant le Programme d'action et l'Instrument International de Traçage, en particulier difficultés de mise en œuvre et perspectives.

Le rapport doit être envoyé au Bureau des Affaires du Désarmement : conventionalarms-unoda@un.org. Tout document pertinent peut être joint ou inclus.